



REGLEMENT DU TOURNOI PAR EQUIPES DE MARMANDE 7 mai 2022

Autorisation N°

Article 1 - Etendue du règlement

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation et les modalités d'inscription à cette compétition.

Article 2 - Catégorie - Conditions

Le présent tournoi est une compétition par équipes ouverte aux catégories : P, D, R, N.

Article 3 - Inscriptions

Toute inscription au tournoi entraîne l'entière acceptation du présent règlement.

Tous les joueurs et joueuses doivent être licenciés à la FFBad pour la saison en cours et ne faire l'objet d'aucune suspension.

Les inscriptions des équipes devront se faire par l'envoi de la fiche d'inscription de la compétition qui devra spécifier le nom de l'équipe, le capitaine, les noms, prénoms, clubs, numéro de licence de chaque joueur et préciser les coordonnées du responsable des inscriptions.

Droit d'engagement : l'inscription à la compétition est soumise au versement de droits d'engagement pour chaque équipe : 15 € par joueur pour les 6 premiers joueurs et 10 € par joueur supplémentaire.

Ces droits sont versés au moyen d'un chèque libellé à l'ordre du Badminton Club Marmandais.

RAPPEL : 2€ par personne sont reversés directement à la FFBad.

Le formulaire dûment rempli accompagné des droits doit être posté à l'attention de Sébastien ANDRES 179, route de Poussignac, 47250 ARGENTON, avant le **vendredi 11 février 2022**, cachet de la poste faisant foi.

AUCUNE INSCRIPTION NE SERA PRISE EN COMPTE APRES CETTE DATE

Article 4 - Equipes

La compétition est limitée à 12 équipes.

Les équipes devront être constituée à minima de 4 hommes et 2 femmes.

Chaque équipe devra être identifiée par un nom et désigner un capitaine qui sera l'interlocuteur auprès des autres équipes, du Juge-Arbitre et de la table de marque.

Article 5 - Déroulement

Chaque rencontre se déroule en 5 matchs : 1 DD, 2 DH et 2 DM.

La moyenne des premiers DH et DM devra être supérieur à la moyenne des deuxièmes DH et DM.

Les joueurs et joueuses ne peuvent disputer que 2 matchs maximum par rencontre (sauf blessure pendant la compétition et validée par le Juge-Arbitre).

Article 6 - Tableaux

Les tableaux seront constitués en 3 poules de 4 équipes (sans sortie de poule).

Les poules seront constituées par niveau des équipes.

Le niveau des équipes sera calculé par la somme des points du meilleur classement de chaque joueur dans les tableaux Double et Mixte, divisé par le nombre de joueur de l'équipe.

Le résultat de chaque rencontre est calculé par le nombre de matchs gagnés, selon le barème suivant :

Match gagné : +1 pt

Match perdu : 0 pt

Forfait : -1 pt

Le classement des poules est calculé par le nombre de rencontres gagnées, selon le barème suivant :

Victoire : +3 pt

Egalité : +1 pt

Défaite : 0 pt

Forfait : -1 pt

Article 7 - Convocation

Le tirage des tableaux sera effectué le **vendredi 29 avril 2022**, les convocations seront adressées aux clubs par e-mail au plus tard le **mercredi 4 mai 2022**.

Article 8 - Volants

Les volants sont à la charge des joueurs.

· Pour les joueurs non classés : utilisation de volants plastique. En cas de litige entre les joueurs, le volant officiel sera le Mavis 370.

· Pour les joueurs classés : utilisation de volants plumes homologués par la FFBA. En cas de litige, le juge arbitre imposera le volant officiel du Championnat : Babolat 2.

Pour un joueur classé jouant contre un joueur non classé, les volants plumes seront retenus. Ils seront à la charge du joueur classé.

Article 9 - Règles

Cette compétition nationale se déroulera selon les règles de jeu de la FFBad énoncées dans le règlement général des compétitions. Elles sont complétées par ce règlement particulier.

Une tenue correcte dans le respect du règlement de la FFBad sera exigée.

Le temp de repos est de 20 minutes entre 2 matches

Les joueurs auront 3 minutes d'échauffement à compter de l'appel de leurs matches.

Point particulier :

Si le volant touche le plafond ou une structure attenante :

- A l'engagement, le volant est remis 1 fois, au-delà, il sera compté faute

- En jeu, il sera compté faute.

Article 10 - Juge Arbitre

Le juge-arbitre sera Mme Nathalie CAZAUBONNE. Ses décisions seront sans appel.

Article 11 - Arbitrage

Tous les matchs seront en auto-arbitrage sauf sur demande d'un joueur au Juge-arbitre du tournoi.

Article 12 - Forfaits

En cas de forfait justifié ou non, déclaré après le **vendredi 29 avril 2022**, les droits d'engagement resteront acquis au comité d'organisation.

Tout joueur inscrit au tournoi qui ne se présente pas le jour de la compétition est déclaré forfait (WO). Il a 5 jours pour justifier son absence auprès de la LIGUE.

Article 13 - Sanctions

En cas de forfait volontaire et non justifié, les sanctions définies par la FFbad seront appliquées.

Le Président du BCM 47
Sébastien ANDRES